



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attractivité des métiers de l'industrie

Question écrite n° 7993

Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le déficit d'attractivité des métiers de l'industrie, en partie lié au faible développement de la culture scientifique et technique. Dans son avis intitulé *Industrie : un moteur de croissance et d'avenir* et adopté le 27 mars 2018, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) préconise la création d'une « agence nationale pour une nouvelle culture industrielle » sous la responsabilité du ministère en charge de l'industrie. Celle-ci s'appuierait sur les structures existantes, telles que les pôles de compétitivités et aurait pour rôle de « promouvoir la culture et la connaissance industrielles », au travers de l'animation du territoire et de « promouvoir la production culturelle et de l'imaginaire dans l'industrie » par des coopérations avec les lieux de production. Cette proposition du CESE s'inscrit dans un débat majeur sur les leviers actionnables pour réconcilier les Français avec la science et ainsi entrer de plein pied dans l'économie de la connaissance et mener des débats sociétaux éclairés. La culture scientifique, technique et industrielle est pour cela un précieux levier, à même de donner aux jeunes le goût des filières scientifiques qui ouvrent aux métiers de demain, et à chacun les outils de compréhension de son environnement. En conséquence, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette préconisation du Conseil économique, social et environnemental et les projets de son ministère pour renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie par la culture scientifique, technique et industrielle.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris en charge la problématique d'attractivité des métiers de l'industrie en donnant une impulsion nouvelle au Conseil national de l'industrie (CNI) qui a pour mission d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie au niveau national et territorial. La gouvernance repose désormais sur un COMEX resserré, présidé de manière alternative par le Premier ministre ou par le ministre de l'économie et des finances. Le CNI s'appuie sur les comités stratégiques de filières. Chaque comité met en place un contrat de filière prenant en compte des engagements en matière d'emploi, de recrutement en apprentissage par exemple, car toutes connaissent des difficultés de recrutement. Afin de partager et mutualiser les bonnes pratiques, le CNI est doté d'une section thématique transversale, « emploi et compétences » pour faire le lien et informer l'ensemble des filières sur les dispositifs, outils, innovations etc. Par ailleurs, s'agissant du développement de la culture scientifique, technique et industrielle, il convient de noter que le regard des jeunes sur l'industrie commence à changer. En effet, 77% des lycéens interrogés ont une bonne opinion de l'industrie et un lycéen sur deux en série S ou technologique souhaite travailler dans l'industrie. Toutefois, parmi les lycéens, plus de 60% estiment qu'ils sont mal informés sur les métiers industriels et les parcours de formation associés. Divers événements et dispositifs sont mis en place pour promouvoir et valoriser les métiers de l'industrie : - l'Alliance Industrie du futur et l'ONISEP ont mis en place le portail « Osons l'industrie du futur ». Ce portail vise à promouvoir les formations et les offres d'emplois industriels impactés par le numérique et les technologies nouvelles. Son objectif est de rendre l'industrie plus attractive. L'existence d'un portail fédérateur sur les métiers de l'industrie est un support de communication nationale pour valoriser l'industrie. Des fiches métiers seront accessibles sur le portail de l'ONISEP et le portail de l'Alliance Industrie du

futur, à destination des jeunes et des parents, des collèges, des lycées qui cherchent à s'informer sur les métiers de demain et les parcours de formation associés (l'ONISEP sur son site ciblera les jeunes) ainsi que des salariés qui s'interrogent sur l'évolution de leurs métiers, des prescripteurs (conseillers d'orientation, Pôle emploi, organismes de formation...) - Le ministère de l'Education nationale met en place un projet Ecole, Numérique, et Industrie qui « a pour ambition de promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle tout en réduisant le fossé qui existe entre le monde éducatif et industriel. L'objectif de ce projet est d'établir des partenariats entre des professionnels de l'industrie et ceux de l'éducation, afin de mettre en place une plateforme de ressources à destination des enseignants. » Depuis 2011, le ministère de l'Economie, notamment la Direction générale des entreprises, organise la Semaine de l'industrie pour promouvoir les métiers de l'industrie auprès du grand public, notamment auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi grâce à l'organisation d'événements sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de faire découvrir une autre image de l'industrie, un secteur qui se transforme et qui recrute. Ainsi en 2018, 2 918 événements ont été labellisés partout en France et près de 360 000 participants estimés. Le ministère de l'économie et des finances est pleinement engagé dans le renforcement de ces dispositifs en lien avec le ministère de l'Education nationale, notamment en développant les synergies entre les deux ministères dans les services déconcentrés, les rectorats et les DIRECCTE en associant l'ensemble des acteurs concernés, branches professionnelles, opérateurs etc. afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie par la culture scientifique, technique et industrielle.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7993

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mai 2018](#), page 3649

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7323